

# COMPTE RENDU

## COMMUNE DE CALVIGNAC

Le Conseil Municipal de la commune de Calvignac s'est réuni en séance ordinaire le 25 novembre 2020 à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur BURG Didier, Maire, à la salle du conseil de Calvignac.

Date de la convocation : le 20 novembre 2020

### **PRESENTS : 8**

Danielle BENIZE, Didier BURG, Philippe FOUILLADE, Laurent GARY, Alix HAUVETTE, Luc LEMERER, Manon MAGNE, Sylvie MARLAS

### **EXCUSE(S) avec représentation : 2**

Cédric BENECH (procuration faite à Laurent GARY), Cécile LARGENTIE (procuration faite à Danielle BENIZE)

### **ABSENT(S) : 1**

Jérôme BRILL

### **VOTANTS = 10**

**A été nommée secrétaire de séance :** Alix HAUVETTE, mission qu'elle a acceptée.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose une minute de silence en mémoire de Monsieur Samuel Paty, Monsieur Jean Jacques Raffy et Madame Marie Rose Lacam.

Monsieur le Maire met à **l'approbation le procès-verbal de la séance précédente,**

Par **10 voix** pour, le procès-verbal est adopté.

Le conseil municipal procède ensuite à l'examen de l'ordre du jour en séance publique ; sachant que le débat est contradictoire :

- ✓ Recensement : Agent Recenseur
- ✓ Passation de comptes budgétaires pour reprise Tondeuse
- ✓ Cimetière : Prix des concessions
- ✓ SDAIL
- ✓ Lot Numérique – Wifi
- ✓ Lavoir
- ✓ Participation repas scolaire cantine Cajarc
- ✓ Compte rendu de réunions externes
  
- ✓ Questions diverses

~ ~ ~ ~ ~

## Recensement 2021 – Désignation Agent Coordinateur et Agent Recenseur

(DELIBERATION CM25112020\_01)

Monsieur le Maire présente les actions que va nécessiter le recensement national de l'INSEE, prévu à partir de janvier. Erika CLETY s'est déclarée intéressée par la mission d'agent recenseur (cela lui permettra d'améliorer sa connaissance des administrés) et Danièle BENIZE sera le coordonnateur référent. A cette fin, elle suit une formation depuis septembre. Affiches, tracts et lettres-type sont prévus pour avertir et informer la population en amont. Chaque foyer aura son propre identifiant et son code d'accès. Un encart d'informations est inclus dans le premier numéro de la Gazette du Rocher .

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité de désigner Danielle BENIZET tant qu'agent coordinateur et Erika CLETY en tant qu'agent recenseur, comme proposé.

~ ~ ~ ~ ~

## Décision Modificative : Achat Tondeuse/Reprise Débroussailleuse

(DELIBERATION DM25112020\_01)

Monsieur le Maire expose qu'il a été nécessaire de faire l'acquisition dans l'urgence d'une tondeuse pour l'entretien des espaces verts de la commune. Achat d'un montant de 5500,00 € le 9 juin 2020 chez Crozes Motoculture, avec reprise d'une tondeuse d'un montant de 1500.00 €. A ce jour, il est conseillé par la trésorerie de Lalbenque de procéder à un ajustement du budget d'un montant de 1500,00 € sous la forme d'une décision modificative.

Il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver cette décision modificative suivante :

### COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
21 / 2158 / 93	Autres installations, matériel et outillage techniques	1 500,00	
<b>Total</b>		1 500,00	0,00

### COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
024 / 024 / OPFI	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	1 500,00	
<b>Total</b>		1 500,00	0,00

LE CONSEIL après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

~ ~ ~ ~ ~

## **CIMETIERE : Prix des concessions (DELIBERATION CM25112020\_02)**

Au cimetière, afin de mettre à jour le plan, le recensement de l'existant a été réalisé. Monsieur le Maire rappelle que la procédure de reprise des concessions abandonnées a commencé le 30 octobre 2020. 23 des 147 concessions ont été identifiées comme abandonnées et feront l'objet d'un suivi pendant 3 ans. A l'issue de cette période ces concessions reviendront dans le domaine communal (sauf manifestation d'ayants droits), il nous sera alors nécessaire de procéder à l'enlèvement des monuments existants.

La création d'un colombarium est en attente de devis.

Considérant que les tarifs de concessions n'ont pas été revus depuis plusieurs mandats.

Considérant que des travaux vont devoir être engagés au cimetière (reprise de concessions, création du jardin du souvenir) et aux vus des tarifs pratiqués par les communes voisines, Monsieur le Maire propose d'effectuer une révision des tarifs de vente de concessions. Comme il avait été décidé précédemment, une enquête auprès de communes voisines a été réalisée. Il est constaté que les tarifs de celles-ci varient de façon importante et font l'objet de discussions.

. Concession : 1 place : 30 ans = 250 €

. Concession : 2 places : 30 ans = 500 €

La mise à jour du plan des concessions prévue tiendra compte de : 1 place = 2.50 m x 1m.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité et décide qu'un cahier des charges et un règlement intérieur sont à prévoir pour l'entretien des sépultures lors d'un prochain conseil.

~ ~ ~ ~ ~

## **Adhésion et Participation au SDAIL « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot » - Année 2021 (DELIBERATION CM25112020\_02)**

La cotisation du SDAIL étant annuelle, il est décidé d'y adhérer à partir de janvier 2021 ; le montant de cette cotisation de 312 € (1€/habitant/DGF). Pour info, la commune compte 210 habitants permanents et 100 résidents secondaires.

L'objet du SDAIL est la mise à la disposition de la commune des compétences des agents du département sur des sujets d'aménagement du territoire, d'équipements publics, de gestion ou encore de patrimoine entre autres. A noter que le dernier mot appartient à la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ✓ d'adhérer au «Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot », pour la somme de 1€/hab (calcul sur DGF 2019), soit environ 312 € pour l'année 2021 et ce à compter du 01 janvier 2021.
- ✓ d'approuver les statuts joints en annexe,
- ✓ d'autoriser le maire à signer tout document et à engager toute procédure nécessaire à la bonne mise en œuvre de ce projet.

~ ~ ~ ~ ~

## **Lot Numérique – Wifi**

Cette structure pilote le déploiement du réseau local du WIFI. En cas d'adhésion la borne WIFI est donc gratuite pour la commune, mais en complément la commune devra souscrire un abonnement pour assurer le fonctionnement de la borne (263 € HT/an par borne).

Remis à la réflexion lors d'un prochain conseil municipal. Dans l'attente, il est proposé de se renseigner auprès du fournisseur d'accès Orange pour une éventuelle option à moindre coût pour de la wifi publique sécurisée où les utilisateurs rentreront leur nom et prénom pour y accéder.

~ ~ ~ ~ ~

## **Patrimoine vernaculaire : Lavoir**

Le devis (17 450 € HT) pour la réfection de sa toiture amène la commune à rechercher des solutions pour son financement. Des dossiers de demande de subventions vont être déposés au Grand Figeac, au Département et à la Région.

*Sera remis à la délibération dans un prochain conseil.*

~ ~ ~ ~ ~

## **Participation repas scolaire cantine Cajarc**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de la Mairie de Cajarc nous faisant part du fait qu'ils ne fonctionnent pas avec l'aide financière des communes voisines, soit 0,50 €/repas/élève, votés lors du conseil municipal du 22 septembre 2020 (Délibération CM22092020\_04). Il est convenu de prendre contact avec la Trésorerie de Lalbenque pour un remboursement directement aux familles.

~ ~ ~ ~ ~

## **Compte rendu de réunions externes**

Chaque Elu Délégué expose à son tour son expérience lors des réunions en externes :

- Didier BURG : Ecole Cajarc.
- Manon MAGNE : Ecole Tour de Faure
- Sylvie MARLAS : Ecole Limogne
- Philippe FOUILLADE : Grand Figeac = Urbanisme, PARC

~ ~ ~ ~ ~

## QUESTIONS DIVERSES

### **Aire de camping-car :**

Commencer à faire des recherches sur l'aspect technique et financier de l'aménagement de l'aire.

### **Site et journal :**

Distribution du 1<sup>er</sup> numéro de la Gazette par les conseillers. Félicitations à Manon MAGNE pour son travail quant à la réalisation de la maquette de ce journal et son résultat final. Merci à Alix HAUVETTE, Sylvie MARLAS et Philippe FOUILLADE pour la recherche et la création.

Réunion sur la refonte du site à prévoir dans les prochains jours.

### **Sécurité routière :**

Des radars pédagogiques ont été installés durant 3 semaines (2 dans le bourg, 2 au Communal) afin de sensibiliser les conducteurs à la limitation de vitesse. Les résultats enregistrés seront étudiés pour mettre en place une sécurité dans les zones habitées.

### **Cérémonie des Vœux :**

Compte tenu de la situation sanitaire, il paraît difficile de prévoir les Vœux début 2021 comme les autres années.

### **Local Technique & Stockage :**

Le Permis de construire a été accordé. Des dossiers de demande de subventions vont être constitués auprès de l'état et de la région.

*Sera remis à la délibération dans un prochain conseil.*

### **Réalisations :**

. L'arbre du cimetière évoqué lors du dernier conseil municipal a été coupé par l'entreprise Jérôme VIVEN.

. La fontaine à Rozoul a été nettoyée et remise en eau, travail réalisé par Sylvie MARLAS, Jérôme BRILL, David SINGLANDE et nos agents communaux, ils en sont remerciés.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 50.**